



Les Ours Blancs
Siège Social :
Plage du Port Vieux
64200 BIARRITZ
oursblancsbiarritz@gmail.com

Réunion du Comité des Ours Blancs

Mercredi 30 mars 2016 à 19h, chez Philippe Dawson, Hôtel Saint Charles de Biarritz

Présents : Laurence CASTEL, Jean-Bernard COLAS, Philip DAWSON, Pascale GAILLARD, Victoria LAVIE, Patrick MEVEL, Claire MIRTAIN, Philippe NAUDET, Christine RANNOU-ADER, Claire SAINT-MARTIN-LOPEZ, Joël THEVENIN

Les 11/11 membres du Comité sont présents.

Ordre du jour

- (1) Renouvellement des membres et point financier**
- (2) Point technique local des Ours**
- (3) Logo**
- (4) Site Internet**
- (5) Voyage à Londres**
- (6) Les Années Folles**
- (7) Commission du Livre « Histoire du club »**
- (8) Statuts et Règlement Intérieur (problème des « sympathisants »)**
- (9) Divers**

(1) Renouvellement des membres et point financier

Philippe Naudet fait le point sur le renouvellement des membres et les comptes de l'association.

Renouvellement

Sur les 186 membres et sympathisants actuels : 103 ont réglé leur cotisation. Il reste donc 73 cotisations à recevoir, ce qui est conforme au rythme de renouvellement habituel. La relance des membres n'étant pas à jour de leur cotisation sera faite début mai sur la base des adhérents à jour au 30 avril.

Le comité rappelle que, comme chaque année, le décompte complet et définitif des membres sera arrêté à la fin juin. Les membres n'ayant pas acquitté leur cotisation avant cette date seront considérés comme démissionnaires. 4 probatoires sont déjà inscrits. Comme suite à la décision de l'AGO du mois de février dernier, le nombre maximum de probatoires pouvant s'inscrire est, pour cette année, limité à 10.

Point financier

En tenant compte des cotisations actuellement encaissées, les éléments financiers sont les suivants :

- Compte à vue : 381,69 €
- Facture en cours de règlement : 2*116,93 € (nettoyage)
- Livret A : 10 300 €

(2) Point technique local des Ours

Christine Rannou-Ader et Jean-Bernard Colas ont rencontré M. Gaborit à la mairie ce 30 mars. Il en ressort les informations suivantes:

- La Mairie va étudier la possibilité de nous rendre l'accès à l'espace situé derrière les murs sous les arcades nord dans la mesure où celui-ci ne serait destiné qu'à entreposer du matériel (la marche d'escalier ne respecte en effet pas les normes qui permettrait un accès courant public). Pour la sécurité, il reste cependant à séparer par une cloison les armoires électriques de la plage du Port-Vieux qui viennent d'être rassemblées dans cet espace à droite de la porte d'entrée. Pas de date annoncée.
- Lundi 4 avril prochain à 8 :30h rendez-vous est pris au local avec un électricien de la ville pour vérifier si notre Karcher-vapeur présente un défaut électrique car la compatibilité de l'appareil (1350 watts) avec la puissance de notre abonnement électrique semble acquise,
- La Mairie nous a expliqué que nous restions parmi les quelques associations ayant le privilège de ne pas payer l'électricité. Compte tenu des restrictions budgétaires imposées par le gouvernement aux collectivités locales, elle nous prévient qu'à l'avenir elle sera probablement conduite à nous faire payer l'électricité consommée au niveau du local.

L'estimation de la dépense correspondante reste à faire mais il est à craindre qu'elle aura un impact sur le montant de la cotisation. Merci dès aujourd'hui de se sentir responsable quant à l'utilisation des douches.

- La grille de piégeage du sable à l'entrée du local sera modifiée de manière à permettre un relèvement plus facile,
- A la demande des nombreux membres, des racks permettant d'attacher les vélos seront installés sur les places de parking déjà attribuées aux deux roues près des escaliers.

Enfin pour ce qui concerne nos propres décisions :

- Le club prévoit d'acheter un petit coffre à objets trouvés qui sera suspendu sur le mur derrière le rideau où les membres peuvent se changer ainsi que quelques tapis bleus supplémentaires du côté des douches,
- Claire Saint-Martin-Lopez achète des verres en plastique réutilisables destinés aux nombreux pots divers et variés des Ours. Ces verres seront stockés dans la remise fermée à clé (nouvelle porte avec un Ours, à gauche des toilettes),
- Victoria Lavie tient à sa disposition des clés du local pour ceux des membres qui n'en auraient pas.

(3) Logo

Claire Saint-Martin-Lopez présente quatre nouvelles versions modifiées suite aux avis exprimés lors de notre dernière AGO du 7 février. Les quatre versions se distinguent :

- D'une part par le dessin de l'Ours (2 options)
- D'autre part par l'absence ou la présence du rocher Boucalot (2 options)

Les quatre versions retenues seront affichées sur le panneau du local et soumises aux votes des membres (inscription nominative sous la version choisie).

(4) Site internet

Patrick Mevel fait le point sur l'état actuel du site.

Environ 60 photos pour le trombinoscope sont aujourd'hui enregistrées. Il reste donc plus d'une centaine de membres qui n'ont pas encore envoyé leur photo. Pour rendre l'opération plus facile, Patrick vient de réaliser une fonctionnalité permettant d'importer simplement sa photo depuis le site lui-même (« bouton » sur la page du trombinoscope).

Enfin la fiche « contact » du site renverra désormais automatiquement sur la messagerie des Ours afin de faciliter le suivi des demandes d'information par le comité.

(5) Voyage à Londres

La visite au Serpentine Swimming Club (SSC) de Londres est prévue du 12 au 15 mai 2016.

L'hébergement est assuré par les membres du SSC mais le voyage est à la charge des Ours participants :

- Aller avec Ryan Air : environ 45€ avec bagage
- Retour avec British Airways environ 80€ avec bagage.

Le SSC est prêt à accueillir une quinzaine d'Ours mais à aujourd'hui, cinq Ours seulement sont candidats.

Le comité relance donc les Ours qui peuvent être intéressés par cette visite qui sera sans nul doute exceptionnelle et rappelle qu'ils peuvent s'inscrire sur la feuille d'inscription déjà affichée sur le panneau du local.

(6) Les Années Folles

Le bain des Ours « Années Folles » est prévu le dimanche 5 juin 2016.

Laurence Castel présente les résultats des contacts pris en vue de la réalisation des maillots de bain.

- ZANZIBAR (à Maignon)

Cette entreprise détient dans son catalogue standard des modèles de maillots de bain à bretelles qui pourraient convenir :

- Matière polyester + élasthane
- Uni ou larges rayures en coloris à choisir,
- Pour une commande de 40 exemplaires, le budget à prévoir serait d'environ 1700€ :
 - o Frais techniques forfaitaires : 60€
 - o Puis par exemplaire : 42€
 - o Personnalisation éventuelle par exemplaire (ex : prénom) : 2€

- KOKOLO (à Bassilour)

Cette entreprise - qui reste à consulter - peut fournir le tissu lycra et le flocage d'un logo. La façon est sous-traitée à d'autres entreprises sous-traitantes avec lesquelles elle travaille régulièrement.

Christine Rannou-Ader et Laurence Castel se proposent de négocier une participation de l'association « Années Folles ». Une participation du club reste très probable.

(7) Commission du livre « Histoire du club »

Le projet de réalisation d'un livre retraçant l'histoire du club présenté et accepté lors de l'AGO du 7 février a fait l'objet de quelques candidatures spontanées, notamment de Maritxu Darrigrand, Nathalie Gomez et Claude Nori.

En particulier, Claude Nori a fait parvenir au comité un projet de plan très intéressant.

Christine Rannou-Ader propose que ce thème fasse l'objet d'une commission spécifique dite « Commission du Livre » qui pourrait se réunir une première fois pour lancer le projet vers la fin du mois de mai. Les candidats intéressés à une participation active sont priés de s'inscrire sur la fiche « Commission du Livre » qui sera affichée sur le panneau du local.

(8) Statuts et Règlement Intérieur

Ce point concerne l'étude de la modification des statuts suite :

- A la décision prise lors de la dernière AGO du 7 février d'allonger la période probatoire des Oursons,
- A la mauvaise interprétation du statut de « sympathisant ».

La modification concernant l'évolution du statut des Oursons est simple. En revanche le statut de « sympathisant » pose problème car certains bénéficiaires peuvent penser que cela leur donne le droit d'accéder au local et aux douches après leur bain.

Or les statuts disent :

Sont membres sympathisants (sans limite d'âge) les membres non-baigneurs à jour de la cotisation dite « sympathisants ». Les membres sympathisants n'ont pas le droit de vote. Ils peuvent devenir membres actifs en observant la période probatoire des « Oursons ».

Il est clair qu'on ne peut empêcher un sympathisant de se baigner puisque l'accès au bain est public. Il aurait donc plutôt fallu préciser que l'accès au local leur était interdit. Le flou de la rédaction actuelle fait que certains candidats Ours Blancs risquent de préférer devenir simplement « sympathisants » plutôt que « membres » :

- D'abord parce que cela leur éviterait la période probatoire,
- Ensuite parce qu'ils bénéficieraient d'une cotisation à demi-tarif.

Après discussion, le comité envisage de carrément supprimer le statut de « sympathisant ». Il resterait trois statuts :

- Les enfants de membres mineurs : cotisation demi-tarif
- Les membres (tous obligatoirement passés par la période probatoire) : pleine cotisation
- Les membres bienfaiteurs (qui en général ne se baignent pas) : cotisation \geq pleine cotisation

Une telle modification ne permettrait toutefois pas d'accueillir quelques amoureux des bains de mer en eau froide, fidèles de la côte basque mais dont le lieu de résidence est trop éloigné pour leur permettre un jour de franchir l'épreuve de la période probatoire.

Ce sujet nécessite donc une réflexion complémentaire.

(10) Divers

Pascale Gaillard vient de dénoncer le contrat d'entretien avec APM. Elle lance un appel d'offres pour la même prestation en heures puisque la prochaine utilisation du Karcher-vapeur devrait améliorer la tenue du local.

Une petite broche résine en forme d'ours blanc stylisé est en vente au Musée d'Orsay au prix de 14€. Christine Rannou-Ader se propose de faire une commande groupée pour les Ours. Les membres intéressés doivent se manifester avant le 20 avril. Une feuille sera affichée à cet effet sur le panneau du local.

Prochaine réunion du comité : Lundi 23 mai.

La réunion se termine à 23:30h.

Le secrétaire,

Joël Thévenin



(8) Numerus clausus

La discussion de ce point important n'a pas abouti. Elle a en effet été abrégée par la fermeture de la Maison des Associations.

Toutefois les débats avaient démarré sur des bases confuses qui rendaient peu probables la mise en forme rapide d'une solution.

Dans ces conditions, il a été décidé de reporter l'examen de ce point à une nouvelle réunion du comité prévue le mardi 2 février 2016.

(9) Dates du prochain Comité

La prochaine réunion du Comité aura lieu le **mardi 2 février 2016** dans un lieu restant à définir.

A priori, l'essentiel de l'ordre du jour portera sur la gestion d'un numerus clausus.

Fin de la réunion 20h30.

Signé : Le secrétaire, Joël Thévenin